

## PETR DU PAYS GRAYLOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 9 NOVEMBRE 2023

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 2 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil de la CC Val de Gray, le 9 novembre 2023, à 18h45, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

**Nombre de membres en exercice** : 25

**Quorum** : 13

**Étaient présents (13)** : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MILESI Nicole, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

**Étaient porteurs d'un pouvoir (1)** : CHEMINOT Didier (pour GHILES Philippe).

**Étaient absents (12)**: BERTHET Alain, CARTERET Jean-Paul, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DOUSSOT Dimitri, GHILES Philippe (pouvoir donné), KOPEC Freddy, NOLY Jean, PAQUIS-OLIVIER Martine, PATE Pierre, SAVIN Thierry.

**Secrétaire de séance** : TODESCHINI Agnès.



CS/09-11-2023/N°3

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** **DELEGATION DE FONCTIONS**

#### **DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU PRESIDENT ET AU BUREAU** *(complète la délibération CS/03-04-2021/N°4)*

Le président rappelle que le comité syndical peut donner délégation au bureau du PETR d'une partie de ses attributions, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions énoncées dans le Code (article L.5211-2 du CGCT).

Lors de l'élaboration du contrat « Territoire En Actions » et de la candidature du PETR au programme européen FEDER rural, il a été acté, par délibération en date du 22 mars 2023, que le bureau du PETR sera l'instance de gouvernance pour le suivi du projet de territoire et des outils déployés pour sa mise en œuvre.

A ce titre, le bureau a en charge :

- la validation et le suivi de la programmation des projets d'investissement et actions de fonctionnement inscrits dans le contrat TEA,
- la vérification de la cohérence de chaque projet pour lequel un acteur de son territoire demande un soutien du FEDER, par rapport à la stratégie territoriale retenue.

Il est proposé au comité syndical d'ajouter à la liste des délégations au bureau du PETR la possibilité pour ce dernier de rendre des avis sur les projets d'investissement ou d'actions de fonctionnement présentés :

- dans le cadre du contrat « Territoires En Action »,
- ou dans le cadre d'une demande de soutien au titre du FEDER rural.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité de compléter la liste des délégations données au bureau du PETR, pour la durée de son mandat, avec les actes suivants :

- rendre des avis sur les projets d'investissement ou d'actions de fonctionnement présentés dans le cadre du contrat « Territoires En Action » ou dans le cadre d'une demande de soutien au titre du FEDER rural.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20231109-CS-09112023-N03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023

Affichage : 17/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Didier CHEMINOT**  
Président

